

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2017

| | Page |
|--|------|
| 1. Appel..... | 175 |
| 2. Approbation de l'ordre du jour..... | 175 |
| 3. Approbation du PV du 1 ^{er} décembre 2016..... | 175 |
| 4. Approbation du PV du 8 décembre 2016..... | 176 |
| 5. Assermentation..... | 176 |
| 6. Communications du Président..... | 176 |
| 7. Communications de la Municipalité..... | 179 |
| 8. Préavis n° PR16.24PR concernant un dépassement de crédit de CHF 1'930'000.- dans le cadre de la rénovation du Théâtre Benno Besson. Rapporteuse : Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI..... | 179 |
| 9. Préavis n° PR16.35PR concernant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 360'000.- pour le lancement des études d'avant-projet d'un Plan directeur des circulations Rapporteur : M. Johann GILLIÉRON..... | 186 |
| 10. Préavis n° PR16.37PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'351'000.- TTC pour la réalisation des travaux de protection contre les crues et de renaturation du ruisseau de Pomy. Rapporteur : M. Brian OOSTERHOFF..... | 187 |
| 11. Préavis n° PR16.38PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 770'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique. Rapporteur : M. Yves VUAGNIAUX..... | 188 |
| 12. Préavis n° PR16.39PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- relative à la transformation et aux extensions du réseau électrique haute et moyenne tension 2016-2018. Rapporteuse : Mme Anne-Louise GILLIÉRON..... | 189 |
| 13. Propositions individuelles et interpellations..... | 190 |
| 13.1 Un Postulat de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Un centre-ville dynamique et réfléchi)..... | 190 |
| 13.2 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Aérodrome)..... | 195 |
| 13.3 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pollution atmosphérique)..... | 199 |
| 13.4 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Coût recours Municipalité contre décision Conseil communal augmentation dotation de son secrétariat)..... | 201 |
| 13.5 Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (PR15.04PR Retard travaux de réfection toiture patinoire, sécurité des utilisateurs)..... | 202 |
| 13.6 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Conservation arrivées d'eau et d'énergies en place actuellement au Petit Globe pour l'éventuelle installation d'une scène estivale de plein air)..... | 204 |
| Réponses de la Municipalité de Mmes les Municipales Gloria CAPT et Carmen TANNER, de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD à la question M. le Conseiller Roland VILLARD du 8 décembre 2016 concernant le Petit Globe..... | 205 |

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 février 2017

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Morgane BALET, Catherine CAPT, Claire-Lise RICHARD, Fereshta TOBISH, Giuseppe ALFONZO, Zamir DUSHAJ, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Cédric PILLONEL, Thierry PIDOUX et Olivier SIMON-VERMOT.

Membres absentes :

Mmes les Conseillères : Colette CRETENAND et Claire MONZIES.

| | |
|------------------|------------|
| Membres présents | 87 |
| Membres excusés | 11 |
| Membres absentes | 2 |
| Effectif actuel | 100 |

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé avec une abstention.

**3. APPROBATION DU PV
DU 1^{ER} DÉCEMBRE
2016**

Tel que présenté, le procès-verbal du **1^{er} décembre 2016** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** avec une abstention et remerciements à nos secrétaires.

Vote

**4. APPROBATION DU PV
DU 8 DÉCEMBRE 2016**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 8 décembre 2016** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

5. ASSERMENTATION

La démission de Mme Cristina MARTINEZ, annoncée lors de notre séance du 8 décembre dernier, laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Patrick DÉRIAZ, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti Libéral-Radical et Centre Droite, né en 1965, domicilié à la rue Françoise-Perret 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Cristina MARTINEZ.

Je prie M. Patrick DÉRIAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Patrick DÉRIAZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Stéphane BALET.

M. Patrick DÉRIAZ : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue et surtout un bon retour ! J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'entremise de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire de notre tout nouveau règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS DU
PRÉSIDENT**

*Fusion des ORPC du
district Jura-Nord vaudois*

Pour rappel, il s'agit d'un regroupement de quatre associations en une seule. La nouvelle association, l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, doit être installée au plus tard début 2018.

L'approbation des statuts par les législatifs communaux est décrite à l'article 113 de la Loi sur les communes.

En novembre 2016, la Municipalité a soumis au Bureau du Conseil communal le projet de statuts afin qu'il nomme une commission. Ladite commission a siégé en décembre 2016. Elle a déposé son rapport détaillant les remarques à cette consultation au début janvier 2017. Ce rapport a ensuite été transmis à la Municipalité, puis par elle, à la Préfecture.

L'adoption du projet de statuts par les municipalités est prévue en mars 2017. Le projet définitif des statuts présenté au Conseil par la Municipalité ne pourra être amendé. Son adoption par le législatif doit avoir lieu d'ici au 30 juin 2017.

Les statuts seront adoptés par le Conseil d'Etat durant l'été 2017. L'assemblée constitutive de la nouvelle association et l'installation des organes sont prévues en septembre 2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Permanence sociale
migr'info*

Par notre courriel du 12 janvier dernier, vous avez reçu une présentation de la permanence sociale migr'info.

Cette permanence est ouverte depuis 2015, sous la responsabilité de la Commission Consultative Suisses Immigrés (CCSI), elle est soutenue par le Pôle intégration du Service Jeunesse et cohésion sociale de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Cette permanence s'inscrit dans le cadre du programme d'intégration communal dans le domaine de la primo-information et du conseil. Elle est ouverte tous les samedis matin de 9h à 12h au sous-sol du Service jeunesse et cohésion sociale à la rue de Neuchâtel 2.

Le but est de renseigner les nouveaux habitants et toute personne intéressée par une problématique migratoire. Les agents d'intégration accueillent les usagers, sans rendez-vous, en français et dans 12 langues différentes. Ils reçoivent un soutien et un accompagnement du Pôle intégration.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette activité et vous encourageons à diffuser cette information au sein de vos réseaux.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Arrêt de la Cour
constitutionnelle*

Le 24 janvier, nous avons reçu un courrier de la Municipalité concernant les compétences du bureau du Conseil communal en matière d'engagement du personnel pour son secrétariat. La lettre mentionne notamment que la Municipalité a pris acte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et qu'il n'y aura pas de recours. Je vous lis un passage de la lettre :

La Municipalité reste donc dans l'attente des suites que le Conseil communal donnera à cet arrêt. Au vu des considérants de celui-ci, elle n'entreprendra aucune démarche qui aurait trait à la recherche d'une candidature éventuelle, au tri des dossiers ou au choix d'une personne. Le Service RH de la Ville se chargera en revanche volontiers des aspects de mise en œuvre de telles décisions, que ce soit pour le calcul du salaire ou l'établissement formel du contrat de travail.

Le Bureau va entreprendre rapidement les démarches permettant l'engagement d'une 3^{ème} personne pour le secrétariat. Nous avons demandé à la Municipalité de pouvoir bénéficier du soutien du service RH de la Ville. Nous vous tiendrons informés des suites de cette affaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Fonctionnement de la
COGE*

Le 24 janvier toujours, nous avons reçu une autre lettre de la Municipalité concernant le fonctionnement de la Commission de gestion. Dans ce courrier, La Municipalité s'étonne du mode de fonctionnement de cette commission et remet en cause certaines demandes de celle-ci, en particulier dans le cadre d'un préavis que nous allons traiter ce soir. La lettre se termine par une question posée au bureau du Conseil que je vous lis :

La Municipalité a dès lors l'honneur de vous demander si un mandat particulier d'investigation, notamment quant au dépassement de crédit intervenu lors de la rénovation du TBB, a été confié à la COGE dans le cadre de ses fonctions, et le cas échéant quel est le cadre de ce mandat. À défaut, la Municipalité considérera qu'il appartient à la COGE de coordonner sa mission avec celle de la commission ad hoc et de demander par l'intermédiaire de celle-ci tous documents utiles à l'examen de la gestion municipale durant l'exercice 2016.

Afin de nous éviter la rédaction d'une lettre, je vais répondre oralement à cette question maintenant. Comme la réponse sera inscrite au PV, elle aura un caractère officiel.

Non, le Bureau n'a pas mandaté la COGE.

Je tiens à préciser que les problèmes de litige concernant la question du droit à l'information est réglée par l'article 40 c al 3 de la Loi sur les communes. Je vous le lis :

En cas de divergences entre un membre du conseil général ou communal et la municipalité quant à l'étendue du droit à l'information, le membre du conseil général ou communal ou la municipalité peut saisir le préfet du district, qui conduit la conciliation entre le conseiller et la municipalité. En cas d'échec de la conciliation, le préfet statue. Le recours prévu à l'article 145 est réservé.

Ces quatre courriers sont disponibles auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Dépôt d'une pétition

Le Bureau du Conseil communal a reçu ce jour une pétition concernant la démolition du théâtre du Petit Globe de M. Pascal BLUM domicilié à la rue des Liserons 5 à Yverdon-les-Bains.

Il souhaite que l'avenir de cet original instrument culturel soit mis en discussion au sein de notre Conseil afin d'examiner attentivement l'opportunité de maintenir le théâtre du Petit Globe dans l'offre culturelle yverdonnoise, en particulier eu égard à l'ambition de la Ville d'être un centre régional d'importance.

Sa requête est soutenue par une pétition lancée sur internet qui a rassemblé plus de 1'300 signatures dans notre région et ailleurs ces dernières semaines.

Le Bureau a décidé de transmettre cette pétition à la Commission des pétitions.

Je prierai donc Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Pierrette ROULET-GRIN, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Johann GILLIÉRON, Michaël TÜLLER et Thierry VUAGNIAUX de s'avancer à notre pupitre à l'issue de la séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre :

- le décès de M. Daniel KASSER, Président du Conseil communal en 1986, qui a siégé au Conseil communal de 1966 à 1993 et Député au Grand Conseil
- ainsi que le décès de M. Angelo LOCATELLI, Conseiller communal de 1991 à 1993.

Nous présentons à leur épouse ainsi que leur famille, nos plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND

7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président. L'avantage du Conseil communal, c'est qu'on a des questions et des réponses rapidement.

Compétence en matière d'engagement du personnel du secrétariat du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a pris connaissance de l'arrêt rendu le 12 janvier 2017 par la Cour constitutionnelle, qui a rejeté la requête déposée par la Municipalité le 13 juillet 2016.

Celle-ci a pris note de l'argumentation de la Cour constitutionnelle, qui a estimé que la compétence exclusive de nommer le personnel du secrétariat du Conseil communal et de fixer les indemnités incombait au Conseil communal, la Municipalité n'ayant qu'une compétence de « mise en œuvre » ou de concrétisation des décisions du Conseil communal dans ce domaine.

La Municipalité prend acte de cet arrêt, qui clarifie une question juridique à laquelle personne n'avait jusqu'ici pu répondre clairement. La Municipalité estime que le but principal de sa requête est atteint ; dès lors, elle ne recourra pas contre cette décision de justice.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prend acte du fait que les secrétaires du Conseil communal ne font pas partie des collaborateurs et employés nommés par la Commune au sens de l'article 42 de la Loi sur les communes et que son rôle, dans ce domaine, se limite à mettre en œuvre les décisions du Conseil communal.

Ainsi, s'agissant de l'engagement des secrétaires du Conseil, la Municipalité se conformera aux demandes du Bureau du Conseil communal. Pour ce qui est des procédures de recrutement, la Municipalité estime que dans les procédures simples, comme en l'occurrence la recherche d'une nouvelle secrétaire, le Bureau fournira l'annonce de mise au concours au service RH qui la publiera par les canaux habituels. Les dossiers seront collectés et remis au Bureau du Conseil communal. Ce dernier pourra ainsi gérer le choix et la nomination du candidat en toute indépendance, comme il le souhaitait. En ce qui concerne des situations nécessitant des compétences plus spécifiques, le Bureau du Conseil communal sera invité à faire une demande à la Municipalité au cas par cas, si nécessaire.

La Municipalité estime dès lors avoir contribué à clarifier les rôles des diverses autorités, tout en ménageant les deniers publics. En effet, dès lors que la Cour constitutionnelle a renoncé à percevoir des frais de justice et qu'elle rétrocédera à la Commune l'avance de frais de justice opérée, seuls les frais d'avocat seront à la charge de la Commune.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres communications de la part de la Municipalité ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

8. PRÉAVIS
N° PR16.24PR

CONCERNANT UN DÉPASSEMENT DE CRÉDIT DE CHF 1'930'000.- DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE BENNO BESSON.

RAPPORTRICE : MME NATACHA RIBEAUD EDDAHBI

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Natacha RIBEAUD EDDAHBI, François ARMADA, Maximilien BERNHARD, Jean-François CAND, Pierre CHERBUIN, Robin DELISLE et Nicola DI MARCO.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permettrai juste quelques considérations. C'est une reprise simplement du rapport avant les conclusions.

En définitive, il semble que l'issue de cette rénovation, et par voie de conséquence le dépassement de crédit de CHF 1'930'000.- qui est présenté au Conseil communal, est le fruit d'une multitude de paramètres, que l'on peut résumer comme suit :

- Une sous-estimation de l'ampleur des travaux, vraisemblablement en raison du fait qu'URBAT ne possédait pas toutes les compétences requises pour mener seul un tel projet et ne s'est pas adjoint le concours de spécialistes, notamment en matière de monuments historiques au vu de la note 2 attribuée au TBB au recensement architectural du Canton de Vaud ;
- L'absence d'études préalables, excepté pour la toiture, due entre autres à un excès de confiance d'URBAT qui sortait de deux rénovations couronnées de succès, y compris financiers, puisque les budgets y relatifs n'avaient pas été épuisés, à savoir l'Hôtel de Ville et le Temple ;
- Plus particulièrement pour la partie restaurant, une méconnaissance de l'état réel du bâtiment et des équipements (ventilation, séparateur de graisses, chape du café-théâtre, mise en conformité ECA qui vraisemblablement aurait pu être anticipée et donc budgétée, etc.) et ce tant de la part du mandataire que d'URBAT, en l'absence de toute étude préalable ;
- Un estimatif des coûts des travaux basé sur des analyses de spécialistes, mais non devisé sur la base des soumissions rentrées ;
- Une planification extrêmement serrée avec les impératifs qu'étaient la saison théâtrale, ainsi que la durée de fermeture du restaurant, qui rendaient ainsi difficile, pour ne pas dire impossible, la réalisation d'études complémentaires une fois les travaux initiés ;
- De mauvaises surprises, notamment la peinture plastique, qui a causé des dégradations internes invisibles de l'extérieur et qui ne permettait donc pas de mesurer l'état réel du bâtiment ;
- La météo catastrophique qui a empêché de réaliser certains travaux à un moment donné et a donc sensiblement rallongé la durée totale des travaux, et par voie de conséquence le maintien de l'échafaudage autour de l'édifice ;
- La difficulté également pour URBAT d'assumer des rôles très différents, maître d'ouvrage, interlocuteur, direction des travaux, etc.

Cela étant, selon l'expertise, le coût des travaux aurait été d'une importance équivalente si tout s'était bien déroulé. En outre, les travaux ont au final été bien gérés et ont fait l'objet d'un suivi rigoureux, avec une très grande réactivité de tous les acteurs concernés. De plus, vous l'aurez certainement tous constaté, les résultats sont excellents.

A cela s'ajoute qu'URBAT a bénéficié de certaines compensations financières. En effet, au niveau de la maçonnerie, il y a eu renonciation à facturer certains éléments, ainsi qu'un rabais supplémentaire sur la facture. En ce qui concerne la partie restaurant, URBAT a également trouvé un arrangement et a passé une convention.

Il n'empêche que cette affaire a également débouché sur la réalisation d'un audit organisationnel au sein d'URBAT qui était mentionné dans le cadre de la 2^{ème} série de compléments au budget et qui est actuellement encore pendant.

A noter encore que le fait de s'être adjoint un mandataire ou pas semble avoir été sans incidence sur le résultat, car des dépassements sont à dénombrer dans les deux volets, c'est-à-dire le restaurant et les façades. En définitive, le seul volet qui n'a pas connu de dépassement se résume à la toiture.

En conclusion, eu égard aux considérations qui précèdent, et plus particulièrement au fait que le montant du dépassement peut être tenu pour justifié en tant qu'il se rapporte à des travaux nécessaires qui ont été effectués avec des résultats excellents et selon un coût juste, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis PR16.24PR tel que présenté.

Toutefois, compte tenu des défaillances constatées, la Commission, également à l'unanimité de ses membres, formule les recommandations suivantes :

1° que pour des projets d'envergure, tel que le TBB, il soit systématiquement procédé à des crédits d'études pour effectuer des études préalables en bonne et due forme et que nos services s'entourent de mandataires spécialisés ;

2° qu'il soit dûment communiqué sur les résultats de l'audit mené au sein d'URBAT, plus particulièrement sur les mesures concrètes prises afin d'éviter qu'une telle affaire ne se reproduise et que, dans ce cadre, la structure de responsabilité Municipalité – Service- Chef de projet soit réexaminée, afin que, dans la gestion de tels projets, le poids ne soit pas systématiquement reporté sur ce dernier à qui revient la charge, en l'occurrence, de réaliser quasi l'impossible ;

3° que la Municipalité veille à l'avenir à éviter les risques encourus par la prise de décisions pressées, comme lorsqu'elle a procédé à des compensations de budget en début de projet, avec les conséquences notoires du jeu de l'avion, ou encore lorsqu'elle a réduit d'entrée de cause sa marge de manœuvre, notamment en fixant un plafond de dépenses ou des délais impératifs, la plaçant ainsi, en cas de problèmes, face à un choix cornélien entre qualité de la prestation, respect des délais et dépassement des coûts.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Un navire sans gouvernail ! Telle est l'image que l'on peut donner aux prémices de cette affaire. Le paquebot de la rénovation du Théâtre Benno Besson a quitté le port et une fois lancé, il était pratiquement impossible de l'arrêter. Lorsque la tempête s'est levée, l'embarcation a été chahutée. Son équipage, qui s'est alors transformé en groupe de sauvetage, a multiplié les interventions pour éviter un naufrage. Finalement, le navire a pu rentrer au port, mais avec de grosses brèches dans la coque qu'il a fallu tout d'abord colmater, puis entièrement réover.

Vous l'aurez compris, ce projet était mal emmanché depuis le début. La Municipalité a ensuite subi les manquements du projet tout au long de sa phase de réalisation, multipliant les actions pour s'efforcer de maintenir le cap. L'absence d'études préalables a eu de lourdes conséquences, mais il est probable, comme il a été dit, que le coût final eut été semblable.

Les conclusions du rapport sont sans appel et pointent du doigt les dysfonctionnements qui se sont produits à différents niveaux. Les causes sont identifiées et indiquées dans les considérations du rapport.

Afin de bien comprendre ce qui s'est passé, l'histoire a dû être refaite par la commission ad hoc qui a étudié le préavis. Notre Conseil aurait dû être nanti des coûts beaucoup plus précis lorsqu'il a voté la demande du crédit d'investissement, afin qu'il le fasse en toute connaissance de cause.

Ce ne fut pas le cas, ce qui est évidemment fortement regrettable.

Mais l'essentiel est de savoir désormais quelles mesures concrètes la Municipalité entend prendre afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Quelques éléments de réponses figurent dans les recommandations de la commission. L'audit devrait quant à lui déboucher sur des changements nécessaires de processus qui font partie des attentes de notre Conseil.

Le groupe PLR et Centre droite soutient les recommandations de la commission et enjoint dès lors la Municipalité à communiquer ses intentions dès qu'elles seront établies. Nous sommes persuadés que l'Exécutif, qui a en tout temps fait face à ses responsabilités, usera de toute sa latitude pour définir les mesures qui s'imposent.

Pour conclure, nous tenons à remercier la commission pour son travail d'investigation, et la transparence dont a fait preuve la Municipalité en mettant à disposition de ladite commission l'ensemble des documents du projet contenus dans les dossiers du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments.

Notre groupe vous invite par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à accepter le préavis tel que présenté, et de prendre acte des considérations et recommandations de la commission.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste a débattu de cet objet avant-hier soir lors de sa séance et a été rassuré sur deux plans :

Essentiellement la transparence dont a fait preuve le Service Urbanisme et Bâtiments puisque tous les commissaires ont eu plusieurs classeurs fédéraux à disposition, ils ont pu vraiment investiguer et accomplir leur mission. Sur ce point-là, c'était une très bonne chose.

L'autre point qui a rassuré nos Conseillers, c'est le fait que les deniers publics ont été bien utilisés. Quelle que soit la procédure utilisée, de toute façon, ces dépenses devaient être effectuées et nous sommes très attentifs - comme tous les groupes j'imagine - à la bonne utilisation des deniers publics et ceux-ci ont été bien utilisés.

Donc en conclusion, le groupe socialiste approuve les conclusions du rapport et vous invite à accepter les articles du préavis, évidemment en mettant deux bémols, on peut résumer la position du Parti socialiste comme ça, c'est-à-dire : nous n'avons pas le choix mais plus jamais ça !

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Est-ce que la Municipalité peut nous affirmer ce soir que les coûts prévus - chiffres confirmés pour le décompte final en page 7 du préavis - sont conformes en tout point au décompte final réel ?

En effet, on peut avoir des interrogations quand il est fait mention dans le préavis d'un poste comprenant notamment l'éclairage, poste que l'on considère comme validé alors qu'à ma connaissance, il n'a pas été réalisé. N'y a-t-il pas eu une confusion, une déviance entre un travail réputé effectué et payé et une forme de confirmation que l'argent a été dépensé.

Je répète donc ma question : la Municipalité peut nous affirmer que les coûts prévus - chiffres confirmés pour le décompte final en page 7 du préavis - sont conformes en tout point au décompte final réel ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Au cours de la guerre israélo-égyptienne de 1956, la gendarmerie d'armée israélienne a connu quelques heures de gloire pour son exceptionnelle efficacité. Postée au sommet du col de Mitla,

elle faisait avancer en direction du canal de Suez un convoi hétéroclite, fait de chars israéliens à l'attaque et de blindés égyptiens en déroute. Assaillants et fuyards, tous partageaient le même axe et la même hâte et personne ne se tirait dessus pour ne surtout pas ralentir le processus.

Ce semblant d'ordre au milieu du chaos me renvoie à notre grande aventure yverdonnoise.

Nous sommes nombreux, dans les services, chez les maîtres d'état, parmi les membres du corps politique à avoir été pris dans le mouvement, la hâte irréfléchie.

À Mitla, cela n'a duré que quelques heures parce que rapidement le silence est retombé sur le désert. Faute de carburant, cette folle équipée s'est arrêtée.

À Yverdon, ça fait des années que le mouvement a été enclenché et ce soir on est à la phase du réapprovisionnement des moteurs. Le carburant a été entièrement consommé et on nous demande de valider un excès de CHF 1'930'000.

Devant ce que je considère comme un enfant non désiré de la nécessité, je ne vais pas pratiquer la langue de ciment en posant deux points.

Le premier touche à l'information. Quelques heures après avoir reçu le préavis, je me suis rendu au Bureau du Conseil communal pour demander à nos secrétaires pourquoi il manquait la page 17 du rapport de Mme DUPRAZ, et je les ai priées d'envoyer la page manquante à tous les Conseillers. J'ai causé de l'émoi à l'Hôtel de Ville et reçu, quelques temps après, non pas la fameuse page manquante, mais un avis embarrassé me disant qu'on ne pouvait accéder à ma demande, qui m'eût indubitablement favorisé par rapport à vous mes collègues.

Je voudrais savoir si la commission a eu cette page 17 entre ses mains et sous ses yeux. Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Et si c'est le cas, pourquoi elle et pas moi, pourquoi elle et pas nous, Conseillers ?

Le deuxième point est un sentiment de malaise provenant de certaines informations et de certaines phrases, justes au demeurant, contenues dans le rapport de la commission.

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai cherché à additionner des chiffres et le recours aux pages 7 et 8 du préavis m'a amené à un chiffre acceptable au-dessous de six millions et m'a fait m'interroger sur la pertinence ou l'impertinence du dépassement annoncé. Faute de trouver clairement dans le préavis ou dans le rapport de la commission le montant final des travaux, j'ai agité mes neurones et je suis arrivé cette fois à un montant très supérieur aux CHF 6'320'000. Ce flou m'apparaît préjudiciable pour de nombreuses personnes, que ce soit pour la main-d'œuvre engagée sur le chantier ou le Service URBAT.

Quand on lit que le montant de la charpente a été parfaitement respecté, c'est évidemment un bon point qu'on accorde à tous. En revanche, quand on lit qu'un maître d'état a consenti un rabais de CHF 70'000, on peut penser à tort que ce maître d'état, pardonnez-moi l'expression, s'en mettait plein la fouille. Or, c'est un maître d'état qui avec ses collaborateurs, pour arriver à un résultat qualifié d'excellent par le rapport et par la revue « Edifice magazine », a bravé la poussière, la chaleur... je vous arrête le mélo ! Tout travail mérite salaire et j'en ai tiré une autre conclusion personnelle. Pour pouvoir accorder un tel rabais, il faut que des sommes bien supérieures à celles qui nous ont été annoncées aient été en jeu.

Quand on apprend qu'une convention a été signée avec un architecte, alors même que le rapport de la commission parle clairement de fautes imputées à URBAT, et qu'on découvre en page 8 le montant provisoirement final touchant au restaurant, on se dit que l'architecte, apparemment à bon droit au moins sur ce plan-là, n'a pas renoncé à son dû, contrairement au maître d'état précédent. Mais avec une convention, on jette la suspicion. A-t-on eu raison de se lancer dans un début de procédure judiciaire ? Qu'est-ce que la convention tente d'arranger ?

Alors, plutôt que de multiplier les obstacles pour que nous ne puissions y voir clair, qu'on nous

donne l'état réel des dépenses faites à cette heure et qu'on nous présente tous ces éléments. Parce qu'il ne serait pas bon qu'on découvre une forme de jeu de l'avion, pour reprendre l'expression du rapport, visant à absorber un excès de dépenses qui pourrait être supérieur de plusieurs dizaines, voire centaines de milliers de francs à celui annoncé de CHF 6'320'000.

Alors finalement, je reprends une question déjà posée : quel est le montant final à ce jour des factures payées en rapport avec les préavis PR14.25PR et PR16.24PR ?

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

C'est uniquement pour répondre à la question de M. COCHAND. Je dois vous avouer, mea maxima culpa, c'est que votre question a été relayée lors de la commission : la page 17 n'existe pas ! Donc personne n'a été privilégié ou favorisé, c'est une erreur d'impression. Mais, elle a effectivement été relayée comme vous nous l'aviez demandé et c'est une question à laquelle la Municipalité a répondu.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Je remercie la commission pour la qualité de son travail, même si elle a pointé plutôt les erreurs commises que les causes de ces mêmes erreurs.

En ce sens, je salue l'audit qui a été demandé par la Municipalité qui lui, permettra de mettre en exergue les difficultés systémiques rencontrées au sein d'URBAT. Ainsi, j'attends avec impatience de connaître les mesures qui seront prises à l'avenir pour éviter que de tels écueils ne se reproduisent. Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrions être rassurés pour les projets à venir.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Si à ce stade-là, vous avez épuisé ou en tout cas posé quelques questions, je me permets donc d'essayer d'y répondre.

J'aimerais également, et ça me paraît être la moindre des choses, remercier la commission pour son gros travail, pour la clarté et l'objectivité de son rapport. Il s'agit d'une synthèse que je qualifie de remarquable dans cette affaire complexe. Notamment, sachant - et vous l'avez également compris - que la commission a fait un travail circonstancié en se plongeant dans pas moins de douze classeurs fédéraux de 7 cm.

La Municipalité a pris note, bien sûr, des recommandations de la commission. Et je tiens à vous dire qu'elle n'a pas attendu de les lire pour tirer les conséquences de cette fâcheuse affaire. Nous sommes très attentifs depuis, ou nous sommes beaucoup plus attentifs depuis, au montage des dossiers. Il est aujourd'hui clairement hors de question de se passer d'études préalables ou de se passer de s'entourer de mandataires qualifiés en pensant qu'on fait une économie. Si on n'a pas dépensé à tort, comme vous avez pu le constater, heureusement dans cette affaire, le coût qui vous aurait été demandé préalablement est le même que celui qui est au final, il n'en demeure pas moins qu'il y a de l'énergie, beaucoup de travail - et d'énerverment aussi bien sûr - qui auraient pu être évités.

À la décharge tout de même du service, je dirais qu'en quelques années, il y a eu une évolution exponentielle des dossiers dont le service a à traiter, que les dossiers sont devenus beaucoup plus complexes et qu'ils portent aujourd'hui, pour certains d'entre eux, sur des sommes très élevées. Si je prends, par exemple, le Collège des Rives, 62 millions, ou le dossier du Front-Gare, qui va venir devant vous, qui est d'une complexité inimaginable. Cette complexité était inconnue il y a encore quelques années et cette complexité fait qu'il faut aujourd'hui organiser, penser les choses différemment.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de cette affaire, j'ai proposé à la Municipalité, qui a accepté, de procéder à un audit d'organisation du service. Cet audit a été effectué sur plusieurs

mois et, à l'issue des travaux du mandataire, la Municipalité a constitué une commission, composée de M. le Syndic, du chef de Service des Ressources Humaines, du chef de Service de l'Urbanisme et des Bâtiments et de moi-même. Nos travaux sont aujourd'hui à bout touchant. Ils vont déboucher sur un rapport qui sera présenté prochainement à la Municipalité avec des propositions concrètes qui devront être prises. Les propositions que la Municipalité fera vous seront naturellement communiquées. La transparence que nous avons montrée sur ce dossier est maintenue et sera maintenue jusqu'à son issue.

J'aimerais encore répondre à la question de Mme Aude BRIAND. Oui, Mme la Conseillère, en principe, les chiffres qui vous sont présentés - cela vaut également pour M. le Conseiller COCHAND - les chiffres qui vous sont présentés sont bien les chiffres finaux, en principe. On ne peut jamais exclure qu'une facture arrive encore - on sait bien qu'il arrive que des entreprises envoient des factures des mois plus tard - mais en principe elles sont toutes rentrées. Si on a pu nous faire, peut-être, le reproche d'avoir un peu tardé sur la rédaction de ce préavis dont d'aucun pensait qu'il devait venir plus rapidement, il a au moins le mérite - vu le laps de temps qui s'est écoulé - de vous présenter des chiffres les plus justes et les plus proches de la réalité. Je garde quand même une cautèle puisqu'on ne peut jamais exclure une facture qui traîne, que nous n'aurions pas vue qu'elle devait rentrer et qui n'aurait pas encore été envoyée.

Quant aux considérations que vous avez faites M. COCHAND, elles vous appartiennent. Je pense que nous avons fait vraiment de notre mieux et tout notre possible pour être le plus transparent possible, ce que la commission a parfaitement exposé, après un long travail d'investigation, très fouillé. Donc je pense qu'on peut se fier tant à ce que nous avons déclaré - nous la Municipalité - que ce qu'a pu constater la commission. Il y a effectivement probablement une différence, qui est une différence que vous avez relevée qui provient du fait que certains mandataires ont renoncé ou ont fait des abattements sur leurs honoraires, et d'autre part, qu'effectivement une convention a été passée sur un montant que nous ne vous communiquerons pas puisqu'il y a une clause de confidentialité.

Donc oui, je pense que c'est juste de dire qu'il y a une discrépance entre les deux montants, puisque forcément que cela aurait pu être plus élevé - oui cela aurait pu être plus élevé - s'il n'y avait pas eu d'abattements comme cela est indiqué dans le préavis et s'il n'y avait pas eu cette convention. Mais enfin, j'ose espérer maintenant que cette affaire - cette pénible affaire - est terminée si ce n'est sur vos recommandations tout à fait pertinentes sur lesquelles nous faisons le suivi et sur les conclusions de l'audit et surtout de nos travaux, travaux de la Municipalité, que nous vous communiquerons en temps voulu.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie Mme la Municipale pour ces différentes précisions.

Notre groupe appuie les recommandations de la commission notamment sur le résultat de l'audit mené au sein du Service URBAT et des mesures qui seront prises par la Municipalité. Nous encourageons vivement la Commission de gestion à suivre le bon déroulement sur la prise en considération de ces recommandations.

Une partie de notre groupe s'abstiendra sur ce préavis, car face à une situation où finalement nous n'avons plus le choix, nous ne pouvons plus que prendre acte du présent préavis et du rapport de la commission. Nous sommes pleinement conscients, bien entendu, de la difficulté de cet ouvrage et de ce projet, mais nous avons décidé que finalement nous préférerions nous abstenir, mais c'est une partie du groupe, nous accepterons ce préavis.

Monsieur le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

| | |
|--|--|
| Vote | L'article 1 est accepté à une large majorité. |
| <i>Discussion sur article 2</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 2 est accepté à une large majorité. |
| <i>Discussion sur article 3</i> | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 3 est accepté à une évidente majorité. |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> | La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis. |
| | <u>M. le Conseiller Daniel COCHAND :</u> Ma remarque sera brève. J'ai posé une question et je n'ai pas obtenu la réponse à ma question. |
| | <u>Monsieur le Président Stéphane BALET :</u> La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis. La parole n'est plus demandée, nous votons. |
| Vote | Le PR16.24PR est accepté à une large majorité. Le Président remercie la commission pour son travail. |
| Décision du Conseil | Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : |
| | <u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée a posteriori à réaliser les travaux complémentaires de rénovation du Théâtre Benno Besson ; |
| | <u>Article 2 :</u> Un crédit additionnel de CHF 1'930'000.- sur le crédit d'investissement initial de CHF 4'390'000.- lui est accordé à cet effet ; |
| | <u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3308 « Rénovation TBB-2015 » et amortie en 30 ans au plus. |
| | <hr/> |
| 9. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR16.35PR</u> | CONCERNANT L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE CHF 360'000.- POUR LE LANCEMENT DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET D'UN PLAN DIRECTEUR DES CIRCULATIONS. RAPPORTEUR : M. JOHANN GILLIÉRON |
| <i>Composition de la commission</i> | Mme et MM. les Conseillers Valérie DUVOISIN, Michel BRANCACCIO, Daniel BURDET, Daniel COCHAND, Johann GILLIÉRON, Christian GIROUD et Marc NICODET. Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Johann GILLIÉRON ne donne lecture que des conclusions du rapport. |

| | |
|---|---|
| | <u>M. le Président Stéphane BALET :</u> |
| <i>Discussion sur article 1</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 1 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 2</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 2 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 3</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 3 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> | La discussion n'est pas demandée non plus, nous votons. |
| Vote | Le PR16.35PR est accepté à l'unanimité. |
| | Le Président remercie la commission pour son travail. |
| Décision du Conseil | <p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> |
| | <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation d'un Plan directeur des circulations.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'études de CHF 360'000.- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9601 « Plan directeur des circulations » et amortie en 5 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/> |
| 10. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR16.37PR</u> | <p>CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'351'000.- TTC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE RENATURATION DU RUISSEAU DE POMY. RAPPORTEUR : M. BRIAN OOSTERHOFF</p> |
| <i>Composition de la commission</i> | Mmes et MM. les Conseillers Mireille SCHOLDER, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS et Brian OOSTERHOFF. |
| | Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport. |
| | <u>M. le Président Stéphane BALET :</u> |
| <i>Discussion sur article 1</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 1 est accepté à l'unanimité. |

| | |
|---|--|
| <i>Discussion sur article 2</i> | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 2 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 3</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 3 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> | La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons. |
| Vote | Le PR16.37PR est accepté à l'unanimité. |
| Décision du Conseil | <p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à procéder à l'exécution des travaux de protection contre les crues et de renaturation du ruisseau de Pomy.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 2'351'000.-TTC lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1458 « Renaturation ruisseau de Pomy » et amortie en 30 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/> |
| 11. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR16.38PR</u> | <p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 770'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DE PETITES EXTENSIONS SUR LES RÉSEAUX EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET FIBRE OPTIQUE. RAPPORTEUR : M. YVES VUAGNIAUX</p> |
| <i>Composition de la commission</i> | <p>Mme et MM. les Conseillers Céline EHRWEIN NIHAN, Daniel BURDET, Pierre CHERBUIN, Nicola DI MARCO, David GRANDJEAN, Yves VUAGNIAUX et Bart WIND.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Yves VUAGNIAUX ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p> <p><u>M. le Président Stéphane BALET :</u></p> |
| <i>Discussion sur article 1</i> | La discussion n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 1 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur article 2</i> | La parole n'est pas demandée. |
| Vote | L'article 2 est accepté à l'unanimité. |
| <i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> | La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons. |
| Vote | Le PR16.38PR est accepté à l'unanimité. |

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 770'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité et de fibre optique.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4049 « Extensions et compteurs 2017 ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

12. PRÉAVIS
N° PR16.39PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 900'000.- RELATIVE À LA TRANSFORMATION ET AUX EXTENSIONS DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE ET MOYENNE TENSION 2016-2018.

RAPPORTRICE : MME ANNE-LOUISE GILLIÉRON

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Véronique CZÁKA, Anne GANDER, Anne-Louise GILLIÉRON, Sébastien NOBS en remplacement de Philippe GRUET, Jean Louis KLAUS, Jacques LEVAILLANT et Ruben RAMCHURN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anne-Louise GILLIÉRON souligne que les investissements qui sont demandés ce soir sont essentiels pour le développement et le renouvellement du réseau électrique de la Ville, étant encore précisé que toutes les stations électriques des quartiers seront alors à jour. Elle donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je voudrais profiter de ce moment pour remercier, non seulement cette commission mais également la commission du préavis précédent, pour la rapidité à laquelle elles ont traité ces

deux préavis qui sont arrivés très tard sur la table du Conseil communal, ce qui nous permet de les passer aujourd'hui et donc à la Ville de travailler de manière sereine dès demain, c'est-à-dire dès le 3 février plutôt que dès le mois de mars, merci beaucoup encore au nom de la Municipalité.

M. le Président Stéphane BALET :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR16.39PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre, sur une période de trois ans, les travaux suivants de transformation et d'extension du réseau électrique haute et moyenne tension :

- Contrôle-commande du réseau électrique et stations
- Station HALDIMAND
- Station CHÂTEAU 2
- Station CHAMPS-LOVATS 2
- Remplacement de cellules MT.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 900'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4050 « Transfor. & extensions réseau HT-MT 2016-2018 ». Elle sera amortie sur 20 ans au plus.

**13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

13.1

Un Postulat de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Un centre-ville dynamique et réfléchi)

Un centre-ville dynamique et réfléchi.

Les difficultés que traversent aujourd'hui les commerces de détail au centre-ville sont préoccupantes, car face aux achats sur internet et hors des frontières s'ajoutent encore la concurrence de grands centres commerciaux plus accessibles et plus standardisés dans la périphérie directe du centre-ville. Il est concrètement difficile aujourd'hui de pouvoir proposer des solutions constructives sans connaître la situation économique actuelle que traverse notre centre-ville.

On peut tout de même constater certaines choses, les changements réguliers de commerces au centre-ville par exemple. Parfois, il faut attendre plusieurs mois avant que l'emplacement retrouve un repreneur, ce qui peut faire changer les habitudes de passage des consommateurs. Le deal de rue est également un facteur pour éviter certaines zones dans la Ville. Certaines rues s'appauvrissent considérablement de leur fréquentation liée à ces points.

On peut également constater que l'absence d'emplacement à forte attractivité entre la rue du Four et la rue du Milieu ne fait que diminuer le passage des clients potentiels. Le déménagement programmé de Manor sur le parking de l'Ancien-Stand pourrait amener la même problématique à la rue du Lac. Nous avons donc aujourd'hui un centre-ville fragile qu'il faut impérativement revitaliser et c'est là que les pouvoirs publics peuvent agir.

La Ville a lancé en avril 2013 une réflexion globale sur la place des activités commerciales au centre-ville en collaboration avec la SIC suite à l'avancement du projet de construction du bâtiment multifonctionnel qui se situera sur le parking de l'Ancien-Stand.

Voilà plusieurs années que des discussions sont en cours avec les commerçants du centre-ville, que des réflexions et des études diverses sont menées sans en connaître la finalité de toutes ces démarches et de la direction que la Commune prend pour le futur du centre-ville.

Une chose est sûre, pour redynamiser le centre-ville il faut une étroite collaboration entre les autorités communales et les commerçants.

Je me permets donc de déposer le postulat suivant :

J'invite la Municipalité à dresser un rapport sur la situation économique du centre-ville et sur la stratégie qu'elle compte appliquer dans le futur pour le centre-ville notamment sur les questions liées au développement des activités commerciales du centre, sur la pertinence du parking souterrain, sur le déménagement de Manor et de son remplacement au centre ainsi que de l'amélioration de l'attractivité du centre par des animations, de nouveaux aménagements et en terme sécuritaire.

En conclusion, pour que nous puissions dynamiser et rendre plus attractif notre centre-ville, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur Postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie d'abord le Conseiller communal GAFNER d'avoir renvoyé son postulat à l'ensemble des groupes, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance. Je ne cacherai pas qu'à la lecture de son postulat, il y avait comme un air de déjà-vu, je me suis dit : mais tiens, ce sujet on en a déjà débattu à plusieurs reprises.

Il est vrai qu'il y a ce groupe de réflexion en 2013 qui a été cité par le Conseiller communal GAFNER et, bon, c'est vrai que ça fait 20 ans que je suis au Conseil communal, donc forcément des débats sur la revitalisation du centre-ville, on en a eu un certain nombre. Mais je suis allé fouiller dans les archives et je suis retombé sur un postulat qui avait été déposé par le groupe des Verts qui demandait de mener une réflexion - c'était en novembre 2006 - qui demandait de mener une réflexion avec tous les acteurs concernés pour rehausser l'attractivité du centre. Donc il y a des accointances assez fortes entre ces deux textes et j'accueille avec grand plaisir la proposition du Conseiller GAFNER.

Et si on lit le PV qui a suivi le dépôt de ce postulat, on peut lire notamment une intervention du Municipal Jean-Daniel CARRARD, qui était déjà Municipal en 2006, et qui nous annonce qu'il avait suivi un cours à Paris qui portait l'ambitieux intitulé de « Piloter la reconquête du commerce du centre-ville ». On avait ensuite l'ancien Municipal Paul-Arthur TREYVAUD qui regrettait quant à lui que la rue de la Plaine ne ressemble plus à un parking à ciel ouvert qu'une rue historique aux qualités patrimoniales exceptionnelles, et le même Municipal CARRARD nous apprenait

ensuite que des groupes de travail, des groupes de réflexion avaient été lancés notamment avec l'ADNV, avec la SIC, pour développer un projet dynamique.

Il y a donc eu ces démarches en 2006, les démarches en 2013 que vous citez. Il faut tout de même constater que la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même dégradée à certains égards comme vous le rappelez très justement dans votre postulat. Donc, on peut se demander s'il faut changer les acteurs du groupe de réflexion. On peut se demander s'il faut venir avec des solutions innovantes, mais il est clair que la problématique est extrêmement complexe et les solutions simples n'existent pas.

Vous avez cité la concurrence des commerces périphériques dans votre postulat et il est vrai que le réflexe et la tendance qu'on aurait envie d'avoir à Yverdon ce serait d'imiter Chamard en développant de façon encore plus intensive les parkings au centre-ville par exemple. Et on sait que la majorité qui est en place a fait de la construction des routes et des places de parking son totem, ça lui a manifestement réussi, et il faut très certainement des places de parking au centre-ville pour le rendre dynamique et pour garantir son accessibilité – c'est vrai - mais il faut sans doute autre chose ou quelque chose de plus que des places de parking.

Et c'est peut-être sur cette voie et sur cette piste que votre postulat propose des solutions ou des réflexions intéressantes. C'est pour cette raison que nous le soutiendrons, nous trouvons vraiment ce postulat très intéressant, même si un rapport de plus ne fera pas avancer la cause de façon très importante. Il faudra certainement des idées novatrices, des acteurs, mais il faudra aussi développer le centre-ville. Nous avons un projet entre gare et lac qui permettra de ramener du monde au centre-ville et qui dit du monde au centre-ville dit de nouvelles offres commerciales, de nouveaux services et donc un centre-ville beaucoup plus dynamique.

Donc j'invite aussi la Municipalité de penser - et je sais qu'elle le fait - au développement de Gare-Lac mais de penser au développement Gare-Lac avant d'envisager des développements vers l'extérieur de la Ville, car c'est en développant le cœur de la Ville que nous parviendrons à dynamiser le centre-ville.

Quant au postulat, je vous invite bien entendu à le soutenir et je remercie le Conseiller communal GAFNER de son dépôt.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai fait la même démarche que M. le Conseiller VENIZELOS puisqu'on parle du centre-ville depuis fort longtemps.

Vous en avez cité quelques-uns. Je vais vous citer quelques autres démarches que la Ville a fait, et dans le fond, qu'est-ce qu'on a fait et pourquoi on se retrouve aussi en difficulté comme d'autres communes d'ailleurs, qui vivent le même phénomène.

La Ville et la SIC, par son président ici présent, se préoccupent depuis fort longtemps effectivement du commerce et de l'attractivité du centre-ville. Si je reprends un petit peu les études, puisqu'on parle d'études, on demande une étude supplémentaire, on peut voir si on ne va pas utiliser les études qui existent.

Nous avons eu en 2015 une étude faite par Imadeo que nous avons mandaté et qui était le diagnostic du commerce du centre-ville et analyse de la concurrence. Un document fort intéressant qui avait été présenté aux différents acteurs, à savoir si c'est les bons acteurs, M. le Conseiller, ça c'est encore autre chose. Mais toujours est-il que nous avons présenté aux personnes qui s'y intéressaient ainsi que, évidemment, aux commerçants actifs à l'époque sur le centre-ville. Ensuite cette même société Imadeo, sur mandat de la Municipalité, avait fait un rapport d'étude sur les visiteurs. Quels sont les profils des visiteurs, quelles sont les habitudes des visiteurs, qu'est-ce qu'ils attendent, qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Et c'est un document aussi extrêmement intéressant.

Un autre document qui a été présenté en 2016 - toujours avec la SIC puisque ce travail se fait en principe en collaboration avec la SIC et l'ADNV - mentionnait les dix années qui allaient de 2006 à 2016.

Je cite :

- 2006 : étude du marketing urbain de l'UREP, Professeur PERRET-GENTIL, HEIG-VD.
- 2006 – 2007 : travail de bachelor « Etude du tissu commercial et des impératifs à l'implantation d'un city management à Yverdon-Les-Bains » HEIG-VD. On pourra revenir sur le city management après si on le veut, ou voir les expériences qui sont faites avant.
- 2007 : formation à Paris, vous l'avez dit, CARRARD, BUCHILLIER, j'aurais dû dire MM. BUCHILLIER, GABELLA, CARRARD en dernier, c'est plus élégant, mais enfin c'était écrit comme ça.
- 2007 : audit du centre-ville par M. Eric SEIDLITZ, Directeur de la chambre de commerce de Lille.
- 2008 – 2009 : projet de Ville.
- 2010 : motion Place d'Armes, vous me permettez de la mettre quand même sur le centre-ville.
- 2013 : recommandations dans le cadre du projet du centre commercial Front-Gare, on parlait déjà du Front-Gare en 2013.
- 2013 – 2014 : rapport sur l'animation et la gestion des centres-villes par le Professeur Jérôme CHENAL.
- 2015 : appel d'offres pour des études préalables aux états généraux du commerce.
- 2015 – toujours : adjudication au bureau d'étude Imadeo - je viens d'en parler - l'étude et rapport.
- 2015 – 2016 : préparation des états généraux du commerce et les états généraux du commerce en 2016.

Les états généraux du commerce ont eu lieu donc l'année passée, ont mobilisé quelques soirées, et les acteurs qui ont choisi d'y participer, ont travaillé quelques soirs et ça a débouché évidemment sur un objet de synthèse. Ce travail d'importance, collecté et géré par la SIC, a débouché sur maintenant une suite qui va être présentée, vous permettrez M. GABELLA de crever un petit peu en préalable, disons, ce qui va se passer. Il va y avoir donc des thèmes, je vais juste citer les thèmes, comme ça vous aurez l'occasion de développer la suite, sur l'organisation, sur l'attractivité, sur l'accessibilité, sur la communication.

On nous demande une étude, mais dans le fond, bien sûr qu'on peut faire toutes les études qu'on veut. D'ailleurs vous donnerez la suite que vous voulez à ce postulat. Et dans le fond, ce postulat pourrait être une forme de la part du Conseil communal de dire « Ben oui, continuez, faites quelque chose, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, continuez avec la SIC et avec les acteurs pour faire en sorte que le centre-ville trouve, disons, des solutions aux problèmes qui nous intéressent ou qui nous interpellent ».

Mais donc, ce qui nous apporte principalement, c'est de créer surtout un dialogue avec les commerçants, pas seulement des études. Mais ces études ont créé ce dialogue, ont fait cette liaison et cette liaison continue et continuera.

Dans l'intervention de M. le Conseiller communal GAFNER, on parle du Front-Gare avec le déplacement potentiel de Manor. Peut-être ? On verra quels seront les partenaires dans le bâtiment Front-Gare. Ça pourrait être Manor, parce que Manor est un partenaire d'étude historique, mais on pourrait imaginer que Manor renonce ou que d'autres aient, disons, de l'intérêt. On pourrait aussi imaginer que Manor renonce au Front-Gare, mais décide de quitter le centre-ville. Evidemment, ça ne ferait pas notre affaire. Donc, ce n'est pas tellement Front-Gare

qui menace le centre-ville, c'est dans le fond, l'attractivité générale qu'il peut y avoir.

La Ville travaille, et il y a eu une séance extrêmement importante le 1^{er}, c'est-à-dire hier, pour essayer d'attirer des gens sur l'hypercentre et des grandes enseignes. Les grandes enseignes ont une importance considérable parce que ce sont elles qui permettent de tenir la colonne vertébrale du commerce et de faire en sorte que les autres petits commerces puissent exister. Alors évidemment, ce n'est pas l'un contre l'autre, c'est l'un avec l'autre. Mais l'importance des grands commerces - d'ailleurs vous l'avez dit Messieurs - l'inquiétude de savoir si un grand commerce quittait le centre-ville qu'est-ce qu'il allait se passer ? Evidemment c'est un travail sur lequel la Municipalité planche puisque je vous dis qu'on attend tout soudain des prises de positions aux propositions de la Municipalité et normalement ça aurait dû ou ça a dû se décider hier.

Il y a eu des études multiples sur les centres-villes. On en trouve sur internet, dans toutes les villes. Il y a eu des études sur les city management, ça s'est fait à Lausanne, ça s'est fait à Neuchâtel et ça n'a pas bien marché. Objectivement j'entends, ça a été, je crois, des flops. On a été voir avec Mme la Municipale JAGGI, dans le cadre des rencontres au niveau des villes suisses, une présentation de ce que fait Neuchâtel actuellement. C'est assez intéressant parce que ça a l'air de bien fonctionner. Alors Neuchâtel a visiblement une expérience actuellement intéressante. Mais on peut voir ce que Sion a fait, on sait que Sion a construit aussi un parking souterrain et a donné une nouvelle dimension à toute la partie surface qui a trouvé quelque chose d'extrêmement agréable et c'étaient des éléments qui sont à mettre en avant. Mais Fribourg, Lausanne, Chaux-de-Fonds ont fait ce genre de démarches et évidemment, tout ça, ce sont des éléments qui sont à notre disposition.

Vous avez des études sur l'attractivité commerciale des centres-villes qui travaillent notamment sur renforcer l'attractivité du centre-ville auprès des actifs, préparer le centre-ville aux mutations des comportements d'achats - on peut parler d'internet par exemple - ensuite il y a des orientations stratégiques, améliorer les conditions, etc. - je ne vais pas tous vous les lire - mais il y a aussi des études de l'UNIL que j'ai retrouvées qui font état dans le cadre d'un master d'une stratégie visée à renforcer l'attractivité territoriale.

Ce que je veux dire par là, c'est que la Ville, la Municipalité, s'y intéresse, s'en préoccupe, certes M. le Conseiller VENIZELOS depuis fort longtemps. Je ne sais pas si on peut changer les acteurs, mais c'est volontiers que si d'autres acteurs, vous M. le Conseiller ou d'autres, voulez venir se mêler à cette réflexion, on vous accueillerait avec bienveillance parce que le but c'est effectivement que ça marche.

Alors, on peut mettre tous les concepts qu'on veut en place, mais on va le faire bien sûr - puisque je vous dis qu'on y travaille - on peut mettre tous les concepts en place, il faut aussi que le partenariat avec les commerçants fonctionne. Donc, les commerçants ont une responsabilité, ont un devoir de s'intégrer dans ces groupes de travail et amener leurs solutions. La Municipalité, les autorités, ne peuvent pas tout faire tout seules.

Et puis, in fine, ceux qui peuvent peut-être amener les solutions, c'est nous. C'est-à-dire essayons de les soutenir. On ne peut pas toujours acheter sur Yverdon - on le sait - mais dans la mesure du possible, je pense que si on peut s'intéresser, valoriser les commerces yverdonnois et bien ça sera certainement une petite pierre à l'édifice qui ira dans la bonne direction.

Je dirais aussi que - vous le savez, on en a débattu dans ce Conseil - on va avoir la chance d'avoir une déléguée à l'économie qui va commencer début mars. Alors, on a fait un programme avec les différents responsables du Greffe, je ne suis pas sûr qu'elle va avoir assez de jours et d'heures pour répondre à tout ce qu'on va lui demander, mais il y a des priorités à faire, le centre-ville est une priorité et c'est évidemment quelque chose que l'on va mettre au-dessus de la pile.

Et puis la Place d'Armes, le célèbre dossier de la Place d'Armes, et bien il est en cours de finalité, il y a toute une procédure - vous le savez - qui a été lancée, un rapport est en cours de rédaction. Et ça veut dire qu'on aura aussi l'occasion d'en débattre prochainement, évidemment

dès que la Municipalité aura pu se positionner.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le mérite de ce postulat, M. VENIZELOS l'a dit, ça serait de confirmer ce travail que fait la Municipalité, et donc on vous invite à choisir la suite ou l'appui que vous voulez donner au travail que fait la Municipalité par et à travers le postulat et l'intervention de M. le Conseiller VENIZELOS.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci M. le Syndic pour ces précisions et ces nombreuses études que vous avez pu porter devant ce Conseil. Et je pense justement, au vu du nombre d'études, et bon nombre on en n'a pas forcément entendu parler, que c'est effectivement une opportunité de retirer finalement une synthèse.

Je parlais dans le postulat, donc mon postulat spécifie bien que je ne demande pas une énième étude, je parle de la deuxième possibilité du postulat, c'est-à-dire que c'est une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Donc finalement, je ne demande pas que l'on refasse une étude supplémentaire puisque bon nombre d'études ont déjà été réalisées, mais finalement, qu'on en fasse la synthèse sur deux points, pour résumer, c'est-à-dire la situation actuelle et finalement, la stratégie future.

Donc j'entends bien les réponses, j'entends bien que tout va dans ce sens-là et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir ce postulat.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en compte de ce postulat.

La parole ne semble plus être demandée, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec une abstention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Aérodrome)

L'Air Club d'Yverdon a récemment mis à l'enquête publique l'aménagement d'une place de ravitaillement. C'est évidemment un bon projet qui va assurer la sécurité indispensable et éviter tout risque de pollution. Mais en me penchant sur cette enquête, je me suis posé quatre questions.

Pour pouvoir accéder au dossier d'enquête, j'ai dû, à ma grande surprise, remplir une fiche avec mes nom, prénom et adresse. Je m'annonce très volontiers lorsque je vais consulter un dossier d'enquête, c'est souvent l'occasion d'échanger avec la personne qui gère le dossier, mais jamais je n'ai dû remplir une fiche formelle.

D'où ma première question :

- Qui désire connaître l'identité des personnes qui viennent consulter un dossier ?
- Et est-il prévu de fichier régulièrement les citoyens jugés trop curieux ?

Je veux bien être connu comme curieux, mais je ne veux pas être fiché comme curieux.

Je passe au statut de la zone. Le projet implique le bétonnage d'environ 4'500 m². Or, lors de la révision récente du Plan général d'affectation, nous avons fait passer l'entier de l'aérodrome, y

compris les zones de services, en zone agricole.

D'où ma deuxième question :

- Est-il vraiment envisageable d'autoriser un bétonnage aussi important en zone agricole, qui plus est, en surface d'assolement ?

Passons maintenant à la procédure de consultation du Plan sectoriel d'infrastructure géré par la Confédération. J'ai découvert que ce Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique ou PSIA a été soumis en consultation en automne dernier, très exactement jusqu'au 11 novembre. Le site de l'aviation civile explique si bien les buts de cette consultation que je me permets de le citer : « Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans, etc. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans ».

Ma troisième question concerne donc cette consultation :

- De quelle manière la Municipalité a-t-elle informé la population de cette consultation sur un Plan sectoriel qui concerne un aéroport tout proche de la Ville et qui devrait donc intéresser pas mal de citoyens ?
- Et quelles remarques la Municipalité a-t-elle transmises à l'Office fédéral de l'aviation civile dans le cadre de cette consultation ?

J'en arrive aux nuisances. En examinant le plan du projet sectoriel, j'ai constaté que les aires d'exposition au bruit sont bien précisées, mais uniquement dans le périmètre strict de l'aéroport. Il est évident que les avions ça fait du bruit, je pense que ce bruit est tout à fait acceptable tant que les couloirs d'atterrissage et de décollage sont bien respectés.

En revanche, il n'y a rien sur l'exposition au bruit dans un périmètre plus étendu et j'en arrive à la troisième question. Le Plan sectoriel ne dit rien de la source principale de nuisances de l'aéroport : la voltige aérienne. C'est certainement un sport que l'on peut admirer, qui nécessite un énorme engagement de la part de ceux qui le pratiquent, mais qui a deux défauts :

- C'est le seul sport - à ma connaissance - qui permet à un seul individu de déranger un bassin de population de 30'000 personnes, en comptant la Ville et les environs, et ceci pendant un temps prolongé. Ce n'est pas comme lorsqu'une voiture tunée passe dans la rue et disparaît.
- C'est un sport qui cause un bruit, par sa nature même, un peu irritant ; on respire quand le moteur est coupé pour la descente en vrilles et on sursaute quand il faut remettre les gaz pour remonter.

Comme l'Air Club offre des formations en voltige, il suffit que quelques élèves s'inscrivent pour que les temps d'utilisation soient beaucoup plus élevés.

Chacun se réjouit du retour des beaux jours, d'ouvrir les fenêtres pour laisser le soleil entrer et de les fermer immédiatement parce ce que, pas de chance, c'est un jour de voltige. Et le bruit porte très loin, j'ai été dérangé jusqu'à la piscine qui se trouve à l'opposé de l'aéroport.

Ma dernière question est donc :

- La Municipalité entend-elle demander une limitation drastique de la voltige, dans le cadre du Plan sectoriel d'infrastructure comme de façon générale.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller HUNKELER, merci de nous avoir transmis vos réponses (*rires dans la salle*) vos questions. Vous avez peut-être aussi des réponses à apporter. Cela nous a permis de les préparer étant donné qu'il y en a quelques-unes. Je vais aller donc dans l'ordre.

Tout d'abord, votre première question est celle de savoir si vous êtes fiché, au fond, et si on est

revenu à ce terrible temps où on a découvert que nous avions à peu près tous une fiche à Berne. Et bien non, M. le Conseiller HUNKELER, je vous rassure. Mais il a fallu faire un travail important de recherche parce que cela a créé l'émoi au sein de l'administration, au sein d'URBAT, puisque personne ne voyait de quoi on parlait, puisqu'URBAT n'avait pas les plans, n'avait pas la mise à l'enquête, que le Greffe ne voyait pas non plus, à priori, pourquoi il aurait eu des plans, enfin bref, tout cela a créé un peu d'émoi, mais on y est arrivé et on a trouvé, et on va vous expliquer M. HUNKELER.

Tout d'abord, il faut vous dire que la procédure d'enquête publique relève de la Loi fédérale sur l'aviation. Elle n'est pas soumise aux procédures cantonales d'autorisation, ni quant aux modalités, ni quant au fond. Elle est pilotée par l'OFAC, respectivement la DGMR sur le plan cantonal. La publication dans la Feuille des avis officiels et la presse a donc été effectuée par la DGMR pour le compte de l'OFAC. L'avis élaboré par ces autorités mentionnait que les documents pouvaient être consultés au Greffe municipal, Place Pestalozzi 2 à Yverdon-les-Bains. Le Greffe a donc réceptionné le dossier qu'il a reçu et l'a tenu à disposition des intéressés toute la durée de l'enquête publique. Il n'y a pas eu d'affichage dans le hall ou autres lieux publics, comme c'est le cas lorsqu'il y a une enquête publique en Ville et que le Service de l'Urbanisme le fait, donc comme pour une enquête cantonale, selon la LATC. En revanche, le dossier était à disposition sur demande. Ces modalités sont conformes à la loi et appliquées dans la plupart des communes.

Lorsque vous êtes arrivé, M. le Conseiller, une employée du Greffe a pris - de bonne foi - l'initiative de préparer une fiche concernant les indications des personnes demandant à consulter le dossier. Il y a du reste trois personnes qui se sont présentées - dont vous - pour consulter le dossier. Il ne semble cependant pas que le fait de remplir une telle feuille ait été imposé par la législation fédérale ou demandé par une autre autorité, il est vrai. Il s'agissait d'une initiative - peut-être maladroite - visant à s'assurer du bon ordre du dossier et permettant de savoir à qui s'adresser au cas où des pièces seraient venues à disparaître - excusez-moi - par exemple en cas d'un oubli de les remettre en place après en avoir tiré une photocopie. Cela peut arriver.

Cependant, il n'y avait vraiment aucune volonté de ficher qui que ce soit. Qui que ce soit qui consulte ce dossier, comme vous en avez, vous et les deux autres personnes, tout à fait le droit. Ce cas s'explique donc par les particularités de l'enquête en question, il ne remet pas en cause les pratiques usitées par la Ville, par le Service de l'Urbanisme de manière générale. Voilà donc ce que nous avons retrouvé et que nous pouvons vous communiquer sur cette question.

Ensuite, vous avez demandé s'il était vraiment envisageable d'autoriser un bétonnage aussi important en zone agricole. Bien, l'aérodrome - vous l'aurez compris en entendant déjà la réponse à ma première question - répond vraiment à une logique tout à fait différente.

L'affectation de l'aérodrome était à l'origine en zone d'intérêt général. Elle a, en effet, été changée en zone agricole à la demande du SDT lors de la modification partielle du PGA effectuée, comme vous vous en rappelez, l'année dernière. Lors de l'examen préalable complémentaire, le SDT mentionnait précisément ceci :

« La zone d'intérêt général, secteur bâti, occupée par les constructions de l'aérodrome ainsi que la zone intermédiaire, occupée par les pistes retournent à la zone agricole. Cette modification constitue une compensation LAT à inscrire au bilan. Les terrains sont délimités par le périmètre d'aérodrome défini par le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique PSIA ».

L'aérodrome est amené à se développer à court terme dans le prolongement des constructions existantes. Le périmètre d'aérodrome PSIA doit être coordonné au projet de développement de l'aérodrome. À l'intérieur du périmètre d'aérodrome PSIA, et indépendamment de l'affectation, la Confédération est compétente pour délivrer des permis de construire pour les installations aéronautiques. Voilà pour cette réponse-là.

Vous avez ensuite dit que vous aviez découvert que le projet de Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique ou PSIA a été soumis à consultation publique en automne dernier, très exactement

jusqu'au 11 novembre 2016. En réalité, l'enquête publique s'est déroulée, d'après le courrier de la DGMR - que j'ai ici si vous voulez le consulter, c'est un courrier du 22 novembre 2016 - du 30 novembre 2016 au 16 janvier 2017. Alors, de quelle manière avons-nous informé la population ? Et bien, nous nous sommes basés sur les indications de la DGMR et nous avons affiché la mise à l'enquête au pilier public et nous avons publié dans la FAO la mise à l'enquête ainsi que dans le 24 heures du 29 novembre 2016.

Enfin, vous demandez quelles remarques la Municipalité a-t-elle transmises à l'OFAC dans le cadre de cette consultation. La Municipalité a rencontré la direction de l'Air Club à plusieurs reprises avant la mise à l'enquête pour se mettre d'accord avec elle sur le développement futur de l'aérodrome. Le projet, qui a été mis à l'enquête, correspond à ce qui a été convenu et la Municipalité a signé les plans comme propriétaire pour cette enquête publique et n'a pas eu de remarques à formuler.

Voilà pour les réponses que je peux vous apporter ce soir. Je sais qu'il y en a une autre qui concerne le bruit, la voltige et les pratiques. Eh bien, malgré tous les efforts que nous avons fait pour essayer de répondre à tout, nous n'avons pas pu répondre à celle-ci encore, puisqu'il nous faut des renseignements que nous n'avons pas et qu'il nous faut trouver les bonnes personnes, que nous n'avons pas pu atteindre. Par voie de conséquence, si vous êtes d'accord, je vous demanderai de patienter jusqu'au prochain Conseil, pour que nous puissions vous apporter une réponse à cette question, sur laquelle je ne passe pas comme « chat sur braise », mais je vous dis tout à fait clairement que nous ne pouvons pas y répondre ce soir.

Voilà, je crois que pour le reste, il me semble avoir tenté de vous apporter toutes les réponses que vous souhaitiez, à vos questions.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci Mme la Municipale de m'avoir rassuré déjà sur la consultation des dossiers d'enquêtes.

Vous comprendrez ma stupéfaction sur les tours de passe-passe concernant la zone agricole que je n'arrive tout simplement pas à comprendre, sachant que le SDT est très vigilant et que le moindre impact en zone agricole suscite des réactions de sa part. Je rappellerai qu'à Romainmôtier, des habitants qui ont fait l'erreur de faucher leur prairie en spirale au lieu de la faucher en carré ont été réprimandés parce que c'était contraire à la zone agricole. Alors, quand on parle de 4'500 m² de béton, on se dit qu'il y a un petit problème.

Et je pense qu'il est important, puisque ce que l'Air Club a mis à l'enquête, c'est-à-dire un ravitaillement sûr de ses avions est important - je crois - aux yeux de tous, ce sera important également de les aider à passer à travers les problèmes à la fois fédéraux, cantonaux et communaux d'utilisation de zone agricole. Et là, je pense qu'on ne peut pas sans autre accepter un bétonnage de cette importance en disant : « Bon c'est l'aérodrome, ce n'est pas grave, on va considérer que ce n'est pas vraiment agricole ».

Merci pour le reste, et j'attends donc une réponse au sujet de ma dernière question.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Vous avez parfaitement raison M. HUNKELER, on ne peut pas laisser faire n'importe quoi, même si c'est fédéral. Et croyez-le bien et sachez-le, nous ne l'avons pas fait, nous avons été très actifs dans ce dossier. Nous avons du reste - et quand je dis « nous », je parle évidemment au nom de la Municipalité, pas seulement au nom du Service de l'Urbanisme - nous avons refusé un certain nombre de choses qui n'étaient pas conformes et nous accompagnons l'Air Club au fur et à mesure de ses démarches, car elles sont compliquées, et nous sommes extrêmement attentifs à ce qui s'y fait.

Mais ceci évidemment dans les limites du droit fédéral puisque cela nous dépasse quand même. Nous avons une marge de manœuvre tout de même, mais pas immense, comme vous pouvez le

voir et du reste c'est très volontiers que je mets à disposition le courrier de la DGMR que j'ai sous les yeux. Vous verrez que pour celle-ci en tout cas, cela ne pose pas le moindre problème, comprendra qui pourra. Vous citez l'exemple, effectivement, de ce rond ésoérique à Romainmôtier, c'est vrai mais c'est comme ça, on ne comprend pas toujours tout dans la vie, je l'admets volontiers.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Dernier point : ne pas confondre la consultation sur le PSIA, qui fixe bien un délai sur le site de l'OFAC au 11 novembre et l'enquête publique sur la place de ravitaillement qui se termine effectivement le 16 janvier. Donc il y a deux éléments.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pollution atmosphérique)

Le 27 janvier 2017, un pic horaire record de pollution à 96 µg/m³ de particules fines PM10 a été enregistré à Yverdon. Pour rappel, l'OPER fixe des limites à respectivement 20 µg/m³ et 50 µg/m³ pour les moyennes annuelles et pour la moyenne quotidienne ne pouvant être dépassée plus d'une fois par année. Cette valeur limite quotidienne fixée à 50 µg/m³ a été dépassée cinq fois entre le 25 et le 29 janvier à Yverdon. Or, une étude (SwissTPH 2013) a montré qu'une augmentation des concentrations de PM10 de seulement 10 µg/m³ sur une moyenne de deux à quatre jours entraîne rapidement une augmentation des hospitalisations d'urgence pour troubles cardiovasculaires et autres problèmes médicaux généraux.

Les particules fines PM10 qui présentent une taille inférieure à 10 µg soit six à huit fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu qui fait 60 µg, pénètrent aisément dans l'appareil respiratoire. Chaque jour, environ 15'000 litres d'air transitent par nos voies respiratoires, et une bonne partie des particules fines s'y trouvent piégées.

Les particules de taille inférieure, PM2,5, inférieures ou égales à 2,5 µg, grosses comme des bactéries, peuvent se loger encore plus profondément jusque dans les alvéoles pulmonaires.

Ces particules fines sont issues de l'activité humaine. Plus précisément, elles se forment lors de processus de combustion, par exemple dans les moteurs des voitures ou dans certaines installations de chauffage. L'abrasion du revêtement des routes, surtout en mauvais état, par le trafic automobile est aussi source importante de particules fines. Responsables de plus de 30'000 décès prématurés en France selon l'OMS et de 3'700 décès prématurés en Suisse chaque année, les particules fines constituent un enjeu sanitaire majeur.

Cependant, sur la base des données toxicologiques et épidémiologiques disponibles, l'OMS précise qu'il ne peut être établi de seuil en deçà duquel aucun effet sanitaire néfaste n'est attendu à l'échelle de la population. Selon l'OMS, la pollution de l'air représente un risque environnemental majeur pour la santé. En diminuant les niveaux de pollution atmosphérique, la charge de morbidité imputable aux accidents vasculaires cérébraux, aux cardiopathies, au cancer du poumon et aux affections respiratoires, chroniques ou aiguës, y compris l'asthme, pourrait être significativement réduite. Toutefois, si les pics de smog hivernal sont particulièrement spectaculaires et néfastes pour la santé, en termes de santé publique, c'est la pollution aérienne de fond tout au long de l'année qui pose le plus de problème.

En plus des PM10, l'OMS recommande donc de mesurer les PM2,5 et propose également pour cette catégorie de toxiques des valeurs seuils. Pour l'heure les PM2,5 qui sont les plus dangereuses ne sont pas prises en considération dans les calculs effectués en Suisse en dépit de leur toxicité avérée.

Une étude de l'office fédéral du développement territorial (ARE) a chiffré les coûts externes

totaux de la santé causés par la pollution atmosphérique à environ 4 milliards de francs par an, dont 1.7 milliards sont imputables aux transports.

L'équation « plus de routes = plus de trafic = plus de smog = plus de problèmes de santé publique » est donc bien fondée. Une équation à prendre en considération surtout quand on discute de plans des circulations et de report modal.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Quelles mesures la Commune a-t-elle prises pour faire face à ces pics de pollution ?
2. Quelles sont les mesures préventives envisagées dans le futur ?
3. L'implantation du site de prélèvement des polluants atmosphériques au voisinage de la Thièle, dans un site certes bucolique, mais distant des zones à forte densité de trafic automobile, de mobilité douce et de construction, est-il adéquat pour évaluer la pollution aérienne moyenne et l'intensité des pics de pollution en Ville d'Yverdon ?
4. Les résultats auraient-ils été les mêmes si le site de prélèvement avait été déplacé sur la Place d'Armes, à la route de Lausanne ou à la rue du Midi, par exemple ?
5. Quand est-ce que l'on va mesurer les PM_{2,5} ?
6. Combien coûte par an à la Commune le seul site de mesure de la pollution atmosphérique, à moins qu'il y en ait plusieurs ?
7. Comment cartographier de manière fiable la pollution aérienne avec un seul site de mesure ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais donner une réponse circonstanciée pour vous informer que la Ville est calquée et coordonnée avec le plan d'alarme cantonal en cas de dépassement des seuils de particules fines. Un certain nombre de mesures sont prises et décidées par la Municipalité sur proposition de la Direction générale de l'environnement et le service STE. Tous les éléments vous seront donnés lors d'une prochaine séance, car avec vos sept questions, je pense qu'il y a quelques jours de recherches pour arriver à vous contenter M. GIROUD.

Et une chose que j'aimerais encore plus, c'est d'avoir le texte comme vous l'avez cité maintenant et non pas comme celui que vous m'avez envoyé parce qu'il n'y a pas la moitié des choses que vous avez citées.

Je vous remercie de votre attention et je vous donnerai des réponses à ces sept questions lors d'une prochaine séance.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Et bien je vous remercie. Toutefois le texte que je vous ai envoyé, la liste des questions est la même.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Oui, la liste des questions. Mais les explications que vous avez données ?

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Alors les explications, je pense que vous les connaissez mieux que moi ! Enfin, j'ose espérer !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Coût recours Municipalité contre décision Conseil communal augmentation dotation de son secrétariat)

Alors, j'aimerais remercier la Municipalité qui a anticipé sur ma question en répondant, en début de ce Conseil, à une partie de la question que j'avais posée. Et puis, je me réjouis avec vous aussi de la décision du Tribunal constitutionnel par rapport au recours qui avait été déposé par la Municipalité sur la décision du Conseil communal. Je me réjouis qu'on ait pu clarifier les choses, mais je me réjouis également que la décision de ce Conseil ait pu être confirmée et que nous allions pouvoir du coup travailler avec un secrétariat avec les moyens dont nous avons besoin.

Je vais, du coup, reformuler un peu ma question en vue de ce que vous avez dit. C'est vrai que j'aurais voulu être un peu plus rassurée quand même, encore un peu si vous pouviez. Ma question portait sur les coûts de l'affaire et j'aurais voulu savoir dans quelle mesure les frais, notamment d'avocat, mais aussi les frais du personnel qui a été investi dans cette affaire, tout le travail qu'il a fallu faire au niveau administratif, au niveau des autorités communales, n'ont pas engendré des coûts trop importants.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison, puisque vous m'aviez transmis la réponse - on va y arriver aujourd'hui - votre question. J'avais intégré la réponse dans la première partie effectivement.

Les frais d'avocat, on ne les connaît pas. Les frais de l'administration font partie de tout ce qu'on a à traiter et de multiple fois. Ça fait donc partie, malheureusement un petit peu de la vie, d'avoir ces frais de procédure-là, d'avoir les gens de l'administration qui sont occupés sur cette affaire comme sur les autres. On ne leur demande pas, par ailleurs, d'avoir une comptabilité analytique des heures pour savoir s'ils ont passé vingt minutes ou une demi-heure au téléphone avec l'avocat pour s'expliquer de ce côté-là.

On pense que globalement, la démarche, alors, on peut la partager ou pas, mais on pense que la démarche était juste, en tout cas intéressante de savoir qui devait faire quoi puisqu'en fait, il y avait un doute, puisque même les informations qu'on avait demandées au Canton, enfin les questions qu'on avait posées n'avaient pas de réponse.

Donc ça justifiait quand même de savoir une fois pour toute, qui était compétent et jusqu'où et dans quel domaine. Donc ce que je peux peut-être vous donner, enfin donner au Conseil ou à la Commission des finances, peut-être, ou à la Commission de gestion, c'est combien auront coûté spécifiquement ces frais d'avocat-là pour la plus grande transparence possible.

Mais permettez-moi peut-être d'éviter le calcul - disons - horaire de l'administration qui a dû de temps en temps passer un coup de fil ou transmettre des photocopies ou des dossiers.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Merci M. CARRARD. Alors volontiers si vous pouvez transmettre les informations effectivement, en tous les cas à la Commission des finances.

Et puis quand je parlais des coûts, je ne pensais pas seulement aux coûts de quelques envois de lettres ou autres, mais il y a des courriers, enfin pas seulement des photocopies, mais il y a des courriers qui ont été faits et j'imagine que ça prend quand même un certain temps.

Enfin voilà, mais je me satisferai de cette réponse.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je me permets deux remarques complémentaires sur le sujet.

La première c'est de remercier le Bureau et en particulier son Président qui ont dû fort travailler

également sur le sujet pour un tarif qui est à peu près 10 à 15 % de celui d'un avocat. Donc ça coûte nettement moins cher effectivement.

Et le deuxième élément c'est que lors du dépôt de la requête, la Municipalité, dans un souci de transparence, nous avait immédiatement communiqué la communication 04.16 ou 16.04 annonçant la chose et j'attendais la communication 01.17 annonçant le résultat de ladite chose.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (PR15.04PR Retard travaux de réfection toiture patinoire, sécurité des utilisateurs)

Je souhaite intervenir au sujet du préavis PR15.04PR qui concernait la demande de crédit d'investissement de CHF 2'320'960 pour les travaux de réfection de toiture de la patinoire, le changement du système de désinfection de l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des éléments techniques.

En effet, je constate que le planning prévisionnel des travaux n'a pas été tenu puisque les travaux auraient dû se terminer en décembre 2016. Je suis d'autant plus surprise que dans le préavis, il était fait mention d'une notion de sécurité à réaliser ces travaux. Notamment en ce qui concerne le remplacement complet de la couverture de la toiture de la patinoire puisque le préavis mentionnait une importante fragilité des panneaux de plexiglas qui ne résistent plus au poids d'une personne et sont devenus cassants, et d'autre part, l'actuel système de désinfection de l'eau est dangereux en cas de fuite.

N'y a-t-il pas urgence à communiquer sur le sujet et c'est pourquoi je me permets de vous poser les questions suivantes :

- Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication à ce sujet ?
- À ce jour, est-ce qu'une partie des travaux a été réalisée, si oui quels postes ?
- Quelle est la raison du retard des travaux de toiture ?
- Y-a-t-il un dépassement à prévoir ?
- Est-ce que la sécurité des utilisateurs est garantie à ce jour ou une fermeture des lieux est à envisager ?
- Peut-on connaître le nouveau planning des travaux ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais tenter de répondre à vos questions Mme la Conseillère BRIAND.

Tout d'abord, vous vous souviendrez que tout à l'heure, je vous ai dit que, lors de l'examen du préavis sur le dépassement du crédit relatif à la rénovation du Théâtre Benno Besson, la Municipalité en avait tiré des enseignements. Des enseignements s'agissant notamment d'études préalables à effectuer et du fait qu'il faut parfois savoir s'entourer de mandataires spécialisés pour réaliser un projet. Eh bien, nous avons retiré un enseignement de cette affaire et nous avons donc décidé de regarder le dossier de la patinoire, de la réfection du toit de la patinoire, sous un autre angle.

Et nous avons remis à plat ce dossier et nous avons demandé à des mandataires spécialisés de l'examiner. Il en ressort que la réfection de la toiture est un pis-aller. C'est un pis-aller que nous pouvons décider de réaliser si nous le souhaitons, mais les mandataires nous conseillent plutôt de réfléchir fortement à une réfection de plus grande envergure. Parce que lorsque nous aurons refait le toit et bien tout le reste sera dans un état assez lamentable. Si vous avez examiné cette construction, vous aurez noté que c'est un peu un aguillage qui s'est fait au fil des décennies, et

aujourd'hui c'est un ouvrage hétéroclite et de piètre qualité, de piètre - disons - résistance.

Ainsi nous avons demandé au Service de l'Urbanisme de nous préparer un rapport qui examine ce que les mandataires ont mis en avant et qui envisage la possibilité d'une réfection autre que seulement celle du toit. Ce rapport arrivera dans un proche avenir et la Municipalité devra alors décider si elle maintient la décision que vous avez prise. C'est-à-dire qu'elle va décider si elle va de l'avant avec la décision que vous avez prise en nous accordant le crédit pour refaire le toit ou bien si elle dépose un nouveau préavis qui est d'une autre dimension et qui envisage une réfection de plus grande ampleur de la patinoire. Du reste à cet égard-là et par prudence - autre enseignement tiré de l'affaire du TBB - nous avons porté au plan des investissements une somme de sept millions en vue de l'éventuelle décision que nous devons encore prendre.

Alors, voilà ce que je peux vous en dire. Donc, non les travaux n'ont pas été réalisés et donc il ne peut pas y avoir de dépassement puisque nous n'avons pas commencé à les réaliser. La raison du retard, je viens de vous l'expliquer, et vous avez raison de mentionner l'urgence, qu'il ne faut pas minimiser - nous ne l'avons pas fait - puisque nous avons demandé aux mandataires en même temps d'examiner la question de l'urgence qui est quand même relative. Il n'y a pas de danger à aller à la patinoire en ce moment. Nous surveillons tout cela de façon très serrée et très attentive. Mais il ne faut pas non plus attendre dix ans ou vingt ans. Mais alors dans ce sens-là, il y a urgence. Mais il n'y a pas une urgence immédiate non plus.

Voilà, j'espère avoir pu apporter toutes les réponses à vos questions.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il me vient quelque chose à l'esprit. Si Mme la Conseillère Aude BRIAND pouvait répéter les travaux hormis le toit. Pour le toit, Mme la Municipale a donc parfaitement répondu, mais il n'était pas question de désinfection aussi ?

Mme la Conseillère Aude BRIAND:

Oui, le changement du système de désinfection de l'eau, la nouvelle gestion des accès du complexe et les travaux portant sur des éléments techniques.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors justement, il me vient à l'esprit, pour ceux qui ont pu voir A Bon Entendeur récemment, il y a eu une analyse de la qualité de l'eau des piscines. Et la piscine couverte d'Yverdon-les-Bains a eu ce qu'on pourrait appeler le prix de l'excellence puisqu'en fait, la qualité de l'eau a été particulièrement remarquée pour sa bonne teneur.

Ceci est dû au changement, c'est là où je voulais en venir, du système de désinfection. Nous avons donc changé le système de désinfection qui était avant au chlore et ce nouveau système a permis donc d'améliorer fortement la qualité de l'eau et c'est quand même assez rare pour être signalé, qu'une piscine publique ait - disons - une considération d'une émission aussi pointue qu'A Bon Entendeur. Et ça permet de répondre en partie à la question de savoir si des travaux ont été faits, en complément de l'information et de la réponse de Mme la Municipale, qui s'en étouffe (*rires*).

Mme la Conseillère Aude BRIAND:

Mme la Municipale, je vous remercie de votre réponse et me réjouis d'ores et déjà de voir les conclusions du rapport.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Conservation arrivées d'eau et d'énergies en place actuellement au Petit Globe pour l'éventuelle installation d'une scène estivale de plein air)Des tuyaux pour les Rives du Lac.

Ainsi le Petit Globe va continuer d'arpenter à petits pas notre Canton : de la Vallée de Joux il est venu à Yverdon, d'Yverdon il va s'en aller vers La Côte à Gimel, plus particulièrement en un endroit où il poursuivra dans sa vocation artistique.

Du théâtre à la musique classique, de la musique classique au cinéma, puis au pur divertissement, avec très souvent un maigre public, il va maintenant offrir sa scène et ses gradins à une démarche artistique originale qui devrait rappeler des souvenirs à quelques-uns des collègues assis dans cette assemblée !

En effet, l'endroit où se trouve actuellement le Petit Globe s'appelait, il y a une vingtaine d'années - avant Expo 02 - la place des Fêtes. Et sur cette place, Christiane VINCENT - alors responsable du Théâtre « municipal » comme on l'appelait alors - avait fait venir un cirque pour le moins original. Un chapiteau relativement petit, des odeurs d'épices orientales s'en échappant. Celles et ceux qui ont assisté à ce spectacle - alors inédit pour l'époque - ne l'ont pas oublié : des animaux de basse-cour picorant dans l'arène alors que les spectateurs s'installaient, dans l'odeur du thé parfumé qu'on leur offrait, en attendant l'ouverture du rideau. Oui, Mesdames et Messieurs, c'était le célèbre théâtre équestre Zingaro, un cirque où hommes et femmes dansent avec les chevaux.

Aujourd'hui, un cavalier-voltigeur qui a fait sa formation au Rudra Béjart ensuite au théâtre équestre Zingaro – ô quel hasard - et son épouse comédienne-écuyère entendent ouvrir une aire de spectacle en leur manège de Gimel. Personnellement, je trouve magnifique que le Petit Globe puisse continuer à mener sa vie d'artiste, tel un saltimbanque qui d'Yverdon, poursuit sa vie de région en région.

Je me réjouis donc d'aller à Gimel, reprendre place sur les gradins de « notre » petit théâtre- qui continuera ainsi à vivre et à faire découvrir ce genre de spectacle voué à la grâce, à la beauté et à la poésie, genre spectacle qui n'aurait pas pu être monté aux Rives du Lac.

J'en arrive à ma question :

La Municipalité entend-elle conserver les arrivées d'eau et d'énergies actuellement en place au Petit Globe – afin de faciliter l'éventuelle installation d'une scène estivale de plein air ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Très rapidement, ce qui est prévu de faire c'est évidemment de condamner les arrivées directes à l'endroit où elles sortent de terre. Mais, il est évident que nous n'allons pas condamner toute l'infrastructure qui a été installée, ce qui signifie évidemment que ces infrastructures resteront en place, le cas échéant pour être réutilisées par d'autres. Par contre, il n'y a pas de projet, déjà à l'heure actuelle, de réutiliser. Mais l'infrastructure restera en place, bien entendu.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je remercie M. le Municipal de sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

**Réponses de la
Municipalité**

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

de Mmes les Municipales Gloria CAPT et Carmen TANNER, de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD à la question M. le Conseiller Roland VILLARD du 8 décembre 2016 concernant le Petit Globe

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Nous devons une réponse ou des réponses à M. VILLARD qui a posé quelques questions au Conseil précédent, au mois de décembre, qui ont précisément pour objet le Petit Globe. On enchaîne, c'est un fondu enchaîné. Ce sera un triptyque puisque je vais répondre à deux de vos questions qui sont de ma compétence et je passerai ensuite la parole à Mme la Municipale TANNER pour deux questions de sa compétence et M. le Syndic conclura dans un domaine qui est de sa compétence. C'est un travail d'équipe !

Je reprends vos questions qui sont - et je les rappelle parce que je doute que tout le monde s'en souvienne depuis le mois de décembre, mais je vous sous-estime peut-être - mais permettez-moi néanmoins, pour la clarté de la réponse, de vous rappeler la question :

Est-ce que la Municipalité a fait une évaluation des coûts de l'aventure Petit Globe ?

Alors la réponse est oui - puisque vous posiez la question - le théâtre du Petit Globe a coûté à la Ville, depuis 2007, la somme totale de CHF 1'439'634,75 (*rites dans la salle*). Cette somme inclut l'achat du théâtre avant les travaux d'installation au Parc des Rives du Lac par CHF 510'000, les travaux divers et coûts de maintenance à hauteur de CHF 83'951,25 et les subventions octroyées par la Ville à hauteur de CHF 845'683,50. Pour l'association du Petit Globe, les charges totales, assumées par elle, se sont élevées à CHF 1'539'981,35.

Deuxième question :

Combien ont coûté la maintenance, la masse salariale et les divers travaux réalisés depuis l'achat du Petit Globe ?

Depuis 2007 à ce jour, les coûts de maintenance et divers travaux totalisent la somme de CHF 83'951,25, hors temps de travail du Service d'URBAT qui n'est pas quantifiable, en ce sens qu'on n'a pas tenu de « time sheet », donc il n'est pas possible de vous dire combien d'heures ont été consacrées au Petit Globe. Concernant la masse salariale, celle-ci a été assumée intégralement par l'association.

Je me permets maintenant de passer le relais à ma collègue Carmen TANNER pour les deux questions suivantes.

M. le Président Stéphane BALET :

Faites seulement, Mme la Municipale !

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci M. le Président de nous permettre d'enchaîner.

Votre troisième question ensuite :

Est-ce que ce que les montants investis dans un théâtre temporaire n'auraient pas dû être investis dans un projet durable ?

Les montants investis dans un projet durable auraient été beaucoup plus conséquents, M. le Conseiller. C'est d'ailleurs très différent de comparer entre un projet éphémère et un projet durable.

Le caractère éphémère, démontable, réversible de ce projet correspondait bien à une intention

d'animation saisonnière légère - c'était le but - qui permettait à l'association de défrayer ses collaborateurs dans un esprit d'une activité accessoire.

Un théâtre en dur à cet emplacement, susceptible d'offrir une programmation annuelle du coup, aurait nécessité des infrastructures beaucoup plus lourdes, ne serait-ce qu'en matière d'isolation ou de chauffage par exemple. Par ailleurs, la subvention aurait été également beaucoup plus conséquente pour s'adapter à un fonctionnement administratif et artistique annuel.

Votre dernière question ensuite :

N'y avait-il pas la possibilité d'investir l'argent utilisé dans des projets avec des acteurs privés de la vie culturelle ?

Mais c'était bien le cas, M. le Conseiller communal, la Municipalité avait bien approché des acteurs privés réunis en association. Cette dernière a réduit le coût de l'opération en fonctionnant avec une grande part de bénévolat qui est une sorte d'investissement et en recherchant des financements complémentaires en plus des entrées des produits. Ces financements complémentaires se retrouvaient autour de la Loterie Romande, du Canton, de fondations spécialisées et de sponsors locaux.

Voilà, je continue le fondu enchaîné en passant la parole à M. le Syndic, si vous le permettez, M. le Président ?

M. le Président Stéphane BALET :

Allons-y !

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il s'est dit beaucoup de choses sur le Petit Globe, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN a aussi brossé un portrait très séduisant de ce que pourrait être cette troisième vie - appelons-la comme ça - du Petit Globe. Puisque, effectivement, on l'a dit, on l'a écrit, on l'a même filmé, quelque part tous ces avis.

Après la Vallée de Joux, Yverdon, il y a maintenant Gimel qui pourrait s'occuper du Petit Globe. Passer la main c'est donc donner cette opportunité à d'autres de travailler, d'investir - certes aussi - mais de s'intéresser et de retrouver un dynamisme pour ce Petit Globe.

Je vous rappelle quand même que, bien qu'il y ait eu une activité forte pendant huit ans, les deux dernières années, l'association avait quand même lâché prise, puisqu'en fait, il n'y avait plus tellement d'activités au point où la Municipalité a dû trouver un programme de substitution qui s'appelait « Club Paradis » ou « Club Paradise » et qui fait qu'il y avait juste une petite activité pendant la période estivale, sur deux mois, mais qui ne remplissait pas - j'entends - tout le programme ou tout ce qu'on pourrait faire avec ce local sur une année.

Donc, on voit qu'il n'y a pas que la Ville qui avait un peu lâché prise, il y a aussi ceux qui s'en était occupé et c'est assez normal d'imaginer qu'il puisse y avoir une suite et nous allons aussi mettre notre énergie et notre argent dans d'autres projets. Je ne crois pas, et nous ne croyons pas au niveau de la Municipalité, que nous allons prêter le programme culturel qui est extrêmement riche, et qu'on peut saluer et remarquer, et qui est remarquable et qui fait une des cartes de visite de la Ville d'Yverdon-les-Bains et nous allons seulement partir vers d'autres aventures comme le Petit Globe aussi risque de le faire.

Voilà ce que je voulais dire en complément sur la position de la Municipalité, Mesdames et Messieurs.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres réponses que la Municipalité souhaite apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Clôture**M. le Président Stéphane BALET :**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 mars 2017 à 20 heures.

Il est 22h10, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée et je rappelle aux membres de la Commission des pétitions qu'ils doivent s'approcher du bureau.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe